

COMMUNE DE POMPERTUZAT

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025

Convocation :	06/11/2025	Membres en exercice :	19
Affichage :	06/11/2025	Membres présents :	11
		PROCURATION :	5
Séance :	13/11/2025	VOTANTS :	16

L'an deux mil vingt-cinq et le treize novembre à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni salle du Conseil Municipal sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Madame le Maire, Christine GALVANI, ainsi que,

✓	ARTHUR Caroll	✓	FIDANZA Ingrid	✓	PAULY Sandrine
Abs	BLANCHONG Stéphanie	Abs	FLOURAUD Eric	✓	PIOVESAN Cyril
Abs	BLONDEY Luc	Abs	GUITTARD Alain	Abs	POCO Marie
✓	BRESSAN Céline	Abs	HAUTESSEERES Angélique	✓	TONON Serge
Abs	CONTOUX Georges	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	WEGENER Emilie
✓	DEODATO Jean-Paul	✓	LEGOURD Michel	✓	WILLEMOT René-Marc

Ont donné procuration : BLONDEY Luc à DEODATO Jean-Paul, CONTOUX Georges à GALVANI Christine, FLOURAUD Eric à JOIGNEAUX Christine, HAUTESSEERES Angélique à ARTHUR Caroll et WEGENER Emilie à TONON Serge.

Madame JOIGNEAUX Christine a été élue secrétaire de séance.

DCM 2025-06/32

OBJET : SALLE DE SPORTS – CONVENTION TRAVAUX ENEDIS

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le projet de convention de servitude et le plan ci-annexé ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société ENEDIS a sollicité la Commune afin de constituer une servitude pour les ouvrages souterrains sur les parcelles cadastrées AB 0100, 0102 et 0135, rue de la Tuilerie.

Cette convention concerne les travaux de raccordement du bâtiment de la Salle de Sports. Un plan présentant les travaux d'alimentation C4 sur le poste « Stade » figure en annexe. La ligne électrique souterraine est de 400 Volts. Les références du dossier sont les suivantes : RAC-MPS-25-004281 [S] JAL-C4 – MAIRIE – 4 rue de l'Escoulier – 31450 – POMPERTUZAT.

Les ouvrages objets de cette convention sont les suivants :

- 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 206 mètres,
- Les bornes de repérage si besoin,
- Un ou des coffrets et/ou accessoires avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres.

Le chargé d'affaire ENEDIS a pu se rendre sur le chantier afin de rencontrer la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. La convention proposée par ENEDIS est compatible avec l'affectation de la parcelle concernée. Il est donc proposé de donner une suite favorable à la demande de la société ENEDIS et de conclure avec elle une convention de servitude sur le domaine public.

La convention de servitudes CS06 est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains au profit d'ENEDIS, sur les parcelles cadastrées AB 0100, 0102 et 0135, rue de la Tuilerie, figurant en annexe ;
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise Madame le Maire à signer les plans joints à la présente délibération ;
- autorise Madame le Maire à signer tout autre document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DCM 2025-06/33

OBJET : SALLE DE SPORTS – CONSULTATION D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR SOUSCRIRE A UN NOUVEL EMPRUNT EN ATTENTE DE LA RECEPTION DES SUBVENTIONS DEJA NOTIFIEES

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Budget Primitif de la Collectivité voté le 1^{er} avril 2025,

Considérant que les Collectivités ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'Assemblée Délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière car non déléguée à Madame le Maire.

Considérant que les travaux de la construction de la Salle de Sports avancent et qu'il en va de même pour le paiement des situations financières de travaux,

Considérant que les subventions notifiées au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de l'Etat et des Contrats de territoire 2023 et 2024 du Conseil Départemental sont à ce jour, non reçues en comptabilité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter à nouveau les établissements bancaires afin d'obtenir la meilleure proposition financière pour couvrir les frais de travaux en attente de réception des subventions.

- Compte-tenu des avancées de travaux et des paiements,
- Montant de la subvention DSIL attendu : 234 927 €,
- Montant des subventions du Contrat de territoire 2023 et 2024 attendu : 713 352 €,

Il y a donc lieu de consulter les banques pour recourir à un emprunt à hauteur de : 950 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte les motifs impliquant la décision de recourir à un nouvel emprunt,
- autorise Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de l'emprunt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 950 000 euros.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POINTS DIVERS ABORDES EN FIN DE SEANCE

- Madame le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner signées par délégation depuis la dernière séance et pour lesquelles la Commune n'a pas utilisé de son droit de préemption.

ORDRE DU JOUR

- DCM 2025-06/32 : SALLE DE SPORTS – CONVENTION TRAVAUX ENEDIS
- DCM 2025-06/33 : SALLE DE SPORTS – CONSULTATION D’ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR SOUSCRIRE A UN NOUVEL EMPRUNT EN ATTENTE DE LA RECEPTION DES SUBVENTIONS DEJA NOTIFIEES

Le Secrétaire de séance,

Christine JOIGNEAUX

**Le Président de séance,
Madame le Maire,**

Christine GALVANI

